



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Universités

Question écrite n° 42512

Texte de la question

M. Andre Fanton rappelle a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche que, par la question 33182 qu'il lui avait posee le 18 decembre 1995 il avait attire son attention sur le caractere un peu surprenant de l'importance des placements financiers effectues par beaucoup d'universites. Dans la reponse faite a cette question le 15 avril 1996, il etait donne un certain nombre d'explications sur l'importance de ces placements financiers. L'inspection generale de l'administration de l'education nationale vient de rendre public le rapport qu'elle a depose a ce sujet. Pour l'annee 1993 le total des fonds de roulement atteignait 4 680 millions de francs, soit davantage que la subvention de fonctionnement allouee par l'Etat. D'apres ce rapport, certaines universites disposent ainsi d'un fond de roulement correspondant a presque cinq ans de fonctionnement. M. Andre Fanton demande a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche s'il est dans son intention de retenir les propositions de l'inspection generale de l'administration de l'education nationale concernant la gestion des fonds dont disposent les etablissements d'enseignement superieur. Il lui demande en particulier s'il compte demander aux universites d'utiliser ces fonds de roulement, souvent considerables, pour proceder a toutes les operations d'urgence, notamment en matiere de securite.

Texte de la réponse

Le debat sur les reserves des universites a montre la necessite de poursuivre et d'amplifier le processus de modernisation de la gestion financiere des universites, entrepris a partir de 1992. Ce processus avait pour but de conjuguer modernisation de la reglementation financiere et comptable, amelioration de l'organisation des universites dans ce domaine et mise en place d'une nouvelle application informatique Nabucco. Dans le meme temps, la modernisation de la gestion devenait un theme fort de la politique contractuelle. Les constatations et recommandations de l'inspection generale de l'administration dans son rapport sur les reserves vont tout a fait dans le sens de cette demarche. L'inspection generale montre dans un premier temps la necessite d'une clarification des concepts et d'une homogeneite des pratiques comptables : les termes de reserves, de fonds de roulement voire de tresorerie sont employes indifferemment ; les procedures comptables et la maniere de passer des ecritures varient d'un etablissement a l'autre. Cette diversite de pratiques a pu fausser sensiblement l'appréciation de la situation des etablissements et la comparaison de ces derniers suivant le niveau de fonds de roulement. Le ministere dans un travail conjoint avec la direction de la comptabilite publique, et en associant les etablissements, a entrepris une refonte de l'instruction comptable M9-3 dans le cadre du decret financier de 1994. Dans cette instruction qui devrait etre achevee pour la fin de l'annee 1996, les conditions de reportabilite des credits et de prelevement sur fonds de roulement seront precisees et devraient eviter a terme des gonflements de reserves par suite d'erreur d'imputation. Le rapport de l'IGAEN explique aussi le niveau des reserves et de fonds de roulement par les conditions de gestion des credits dans certains etablissements. Il souligne en particulier l'eparpillement des credits du a un tres grand nombre « d'utilisateurs de credits », l'absence de mutualisation des reserves, le cloisonnement entre les fonctions enseignements et recherche dans les universites, l'absence de connaissance par les gestionnaires du phenomene des reserves, et le

comportement de precaution de responsables de laboratoires et de departements qui ont tendance a thesauriser et a mettre l'argent de cote pour des investissements. Le montant des reserves s'explique aussi en partie par le souci d'eviter des ruptures de paiement avec les fournisseurs. Il est difficile egalement de distinguer entre vraies reserves « libres d'usage » et reserves qui sont liees a des credits fleches (contrats de recherche), ce qui surestime le montant des credits disponibles. Toute l'action entreprise par l'administration depuis quelques annees, a travers la refonte du decret financier, et les mesures d'organisation ayant accompagne la mise en place du produit informatique NABUCCO a ete de remedier progressivement de credits, formation et sensibilisation des responsables universitaires au caractere politique et primordial de la gestion budgetaire). D'ores et deja, des progres significatifs ont ete constates dans ce domaine par les etablissements qui utilisent NABUCCO et qui ont reduit fortement leur nombre d'utilisateurs de credits. Enfin, le rapport de l'IGAEN preconisait de tirer parti de la politique contractuelle pour obtenir des universites, une participation volontaire aux efforts d'investissements de maintenance ou de securite en utilisant la partie mobilisable de leur reserve. Ce cofinancement des investissements existait deja ; il a ete reaffirme pour la distribution des credits de maintenance des universites en 1995 et systematise pour le plan securite de 1996. Conformement aux dispositions de la loi de finances rectificative pour 1995, les etablissements ont accompagne l'effort de l'Etat en matiere de securite. Les engagements d'ores et deja acceptes par les etablissements dépassent le milliard de francs : cette modification des comportements ne peut s'operer que progressivement. Elle ne peut se traduire, actuellement, en donnees financieres puisque les dernieres donnees disponibles ne concernent que les comptes financiers de 1994, et que la mobilisation des reserves commencera a se traduire dans les comptes de 1996.

Données clés

Auteur : [M. Fanton André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42512

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 1996, page 4557

Réponse publiée le : 6 janvier 1997, page 29